d'expression, l'économie mondiale pourrait en souffrir beaucoup. Ce n'est pas pour rien que les sociétés pétrolières importantes s'orientent à toute vitesse vers l'information: selon certaines prévisions, les revenus que celle-ci leur procurera pourraient dépasser ceux d'origine énergétique.

Les soucis causés à l'échelle des pays par les flux transfrontières des données, qui avaient d'abord eu pour objet la protection de la vie privée, se déplacent maintenant vers la souveraineté, avant de s'adresser sans doute à l'emploi. C'est du moins l'ordre dans lequel ces préoccupations se sont manifestées au Canada. Je crois que les orientations canadiennes se révéleront positives. Je remarque que les sociétés canadiennes de service et de conseil en informatique sont d'une compétitivité fort efficace aux États-Unis et que les hommes d'affaires, universitaires et chercheurs canadiens exigent un accès à la meilleure information disponible et voudront pouvoir aller la chercher sur le marché mondial. Il serait cependant pure naïveté de notre part, lors de la formulation de nos programmes, de négliger le fait que la permanence de la survie de notre société et de notre économie en tant que réalités distinctes dépend entièrement du maintien de capacités canadiennes dynamiques en matière de traitement et de gestion des données.

Maintenir l'intégrité de l'information

Ce souci nous conduit à une troisième réalité de l'ère nouvelle de l'information. Cette dernière devient très vite l'une des composantes essentielles de l'infrastructure fondamentale de notre pays et nous avons le devoir d'en maintenir l'intégrité et la viabilité. Comme aux États-Unis, le système canadien de télécommunication est fait d'une série de monopoles réglementés bénéficiant d'un taux de rentabilité garanti leur permettant d'attirer les fonds nécessaires à leur modernisation et à leur croissance. Mais le maintien de leur efficacité semble exiger que l'on explore les avantages d'ouvrir certains aspects de ce domaine à la concurrence. La densité démographique canadienne étant très différente de ce qu'elle est aux États-Unis, nos compagnies téléphoniques sont un peu plus chères que les vôtres pour les interurbains et un peu moins chères pour les communications locales, nos deux pays ayant mis au point un mécanisme équitable de partage pour les communications transfrontières. L'émergence de la concurrence que vont faire aux télécommunicateurs des États-Unis les satellites dotés de composantes téléphoniques pourrait bien remettre ces accords en question. Si l'importante proportion de l'industrie canadienne appartenant à vos nationaux se voyait autorisée à communiquer avec les maisons mères américaines uniquement par vos satellites, cela se répercuterait indubitablement sur la rentabilité du système canadien de télécommunication et nous serions obligés d'en tenir compte dans l'établissement de nos lignes de conduite.

Les organismes de réglementation canadiens ont récemment décidé de permettre le branchement de terminaux sur les lignes téléphoniques. Les compagnies de téléphone pourront bien entendu se mettre sur les rangs pour la vente ou la location de ces terminaux et nous espérons que cette mesure stimulera l'innovation et favorisera les rapports coût/rendement. La fabrication des terminaux a déjà créé de nombreux emplois au Canada, bien que nous ayons eu à en importer un grand nombre des États-Unis. Si, par contre, la déréglementation favorise surtout l'industrie américaine dont les séries sont bien plus importantes et les économies d'échelle bien plus grandes que celles des sociétés canadiennes, alors les économies ainsi réalisées aux dépens des